

## Powers & Mandates

### Réponses aux questions reçues

#### QUESTION 1

Je voudrais savoir si l'étude demandée (1) s'inscrit dans le contexte de, ou (2) devrait prendre en considération, l'obligation pour les **prestataires de services aux sociétés et fiducies** (PSSF) de s'enregistrer auprès de l'autorité de contrôle ou de l'organisme d'autorégulation dont ils relèvent en vertu de l' Art. 7-2 de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Dans l'affirmative, l'étude devrait-elle – à un moment donné ou un autre – prendre en considération l'avis des organismes concernés, à savoir notamment l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA, l'Institut des réviseurs d'entreprises, l'Ordre des experts-comptables, les Ordres des avocats de Luxembourg et de Diekirch ? Merci d'avance.

(English translation of the question sent in in French for information only):

*I would like to know if the requested study (1) is part of the context of, or (2) should take into consideration, the obligation for **trust and company service providers (TCSP's)** to register with the supervisory authority or self-regulatory body to which they are subject under Art. 7-2 of the amended law of November 12, 2004 against money laundering and terrorism financing.*

*If so, should the study - at some point or another - take into account the opinions of the concerned organizations, namely the Registration Duties, Estates and VAT Authority, the Institute of Registered Auditors, the Order of Chartered Accountants, the Bar Associations of Luxembourg and Diekirch?*

#### Réponse / Answer

FR :

- (1) Non, l'étude demandée **ne s'inscrit pas dans le contexte** de l'obligation pour les prestataires de services aux sociétés et fiducies (PSSF) de s'enregistrer auprès de l'autorité de contrôle ou de l'organisme d'autorégulation dont ils relèvent en vertu de l'art. 7-2 de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.
- (2) Non, l'étude demandée **ne doit pas particulièrement prendre en compte** cette même obligation sauf si cela s'avère être nécessaire pour répondre à la question de base : « comment mettre en place un registre powers and mandates d'un point de vue juridique et quelles sont les moyens à mettre en œuvre pour y arriver ».



EN :

- (1) No, the requested study **does not fall within the context** of the obligation for trust and company service providers (TCSP) to register with the supervisory authority or self-regulatory body to which they fall under art. 7-2 of the amended law of November 12, 2004 relating to the fight against money laundering and the financing of terrorism.
- (2) No, the requested study **must not specifically take this obligation into account** unless this proves to be necessary to answer the basic question: "how to set up a powers and mandates register from a legal point of view and what are the means to be implemented to achieve this".

## QUESTION 2

Y a-t-il un accompagnement ou support prévu afin de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'administration publique dans son organisation actuelle ?

*Is there any guidance or support planned to facilitate the understanding of how the public administration functions in its current organisation?*

## Réponse / Answer

FR :

De notre côté, il n'y a pas de support ou accompagnement spécifique prévus afin de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'administration publique dans son organisation actuelle. L'équipe du Centre de compétences pour l'interopérabilité (CCIOP) du ministère de la Digitalisation est disponible pour répondre ou éclaircir certains points, mais de manière générale aucun support ou accompagnement spécifique n'est prévue afin de faciliter la compréhension du fonctionnement de l'administration publique dans son organisation actuelle.

EN :

From our side, there is no specific assistance or support intended to be specifically provided to facilitate the understanding of the functioning of public administration in its current organization. The team from the Competence Center for Interoperability of the Ministry for Digitalisation is available to answer or clarify certain points, but no general assistance or support is planned to facilitate the understanding of the functioning of public administration in its current organization.



### QUESTION 3

Quelles sont les prestations techniques attendues ? En particulier, y a-t-il des exigences concernant la collecte de données informatiques ou statistiques, les traitements et analyses de ces données, qui dépasseraient les compétences typiques d'un cabinet d'avocats ?

*What are the expected technical expectations? In particular, are there any requirements regarding the collection of data or statistics and the processing and analysis thereof, which would exceed the typical skills of a law firm?*

#### Réponse / Answer

FR :

Actuellement, aucune prestation technique n'est attendue. Une deuxième volet « technique » de ce projet est prévue dans le futur, mais dans ce volet-ci, il s'agit de répondre à la question de base « comment mettre en place un registre powers and mandates d'un point de vue juridique et quelles sont les moyens à mettre en œuvre pour y arriver ».

EN :

Currently, no technical support is expected. A second, "technical" part to this project is planned in the future, but in this part, it is merely the question of answering the basic question "how to set up a powers and mandates register from a legal point of view and what means need to be implemented to achieve this".

### QUESTION 4

Devons-nous collecter des données empiriques directement auprès des parties prenantes dans le cadre de cette étude ? Si oui, ces données doivent-elles être utilisées préalablement à l'analyse juridique ou uniquement pour enrichir cette dernière ?

*Should we collect empirical data directly from stakeholders as part of this study? If so, should this data be used prior to the legal analysis or only to enrich it?*

#### Réponse / Answer

FR :

Il s'agit de répondre à la question de base : « comment mettre en place un registre powers and mandates d'un point de vue juridique et quelles sont les moyens à mettre en œuvre pour y arriver ». Pour répondre à cette question, il s'agit, de manière générale, à déterminer et à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de répondre à cette question de la manière la plus complète



possible. Ainsi, si pour répondre à la question de base (et aux exigences du cahier des charges), des données empiriques doivent être collectées auprès des parties prenantes, alors la réponse à cette question sera affirmative. À contrario, si cela n'est pas nécessaire, pour répondre à la problématique, nul besoin de s'y attarder.

EN :

The task is to answer the basic question: “how to set up a powers and mandates register from a legal point of view and what to implement it”. To answer this question, it is generally necessary to determine and implement the necessary means to address this questions as comprehensively as possible. Thus, if to answer the basic question (and meet the requirements of the specifications), empirical data needs to be collected from stakeholders, then the answer to this question will be affirmative. Conversely, if this is not necessary to address the issue, there is no need to dwell on it.

#### QUESTION 5

La mise en place du registre doit-elle intégrer la technologie de registres distribués (DLT) ? Si oui, quelles sont les attentes spécifiques liées à cette intégration ?

*Should the implementation of the register incorporate distributed ledger technology (DLT)? If so, what are the specific expectations related to this integration?*

#### Réponse / Answer

FR :

Il s'agit, dans un premier temps, d'une étude juridique. Le volet « technique » viendra plus tard. Toutefois, si, de manière générale, certains aspects « technologiques », d'un point de vue juridique, devraient déjà être pris en compte à ce stade, c'est-à-dire, si une dépendance est détectée entre les deux volets, dans ce cas, il est recommandé de les envisager dès à présent. Ceci, afin d'avoir un scénario complet sur la mise en place d'un registre powers & mandates et de ne pas être limité, plus tard, dans les aspects techniques, du fait que cela n'a pas été envisagée au stade de cette étude-ci. À contrario, si cela ne s'avère pas nécessaire pour répondre à la problématique, nul besoin de s'y attarder.

EN :

This is, firstly, a legal study. The “technical” part will come later. However, if, in general, certain “technological” aspects, from a legal point of view, should already be taken into account at this



stage, that means, if a dependency is detected between the two components, in this case, it is recommended to consider them in this study. This, in order to have a complete scenario on the establishment of a powers & mandates register and not to be limited, later, in the technical aspects, due to the fact that this was not considered at the stage of this study here. Conversely, if this is not necessary to respond to the problem, there is no need to dwell on it.

#### QUESTION 6

Est-ce que seules les administrations ou également les Ministères et les établissements publics sont censés être couverts par ce registre en question ?

*Are only administrations or also Ministries and public institutions supposed to be covered by this register in question?*

#### Réponse / Answer

FR :

Le registre est destiné à toutes les parties prenantes qui en ont un besoin avéré. Il ne s'agit pas de se limiter au secteur public. L'intention est pour ce registre d'être consultable publiquement, dans le respect des normes de droits en vigueur.

EN :

The register is intended for all stakeholders who have a proven need for it. This is not about being limited to the public sector. The intention is for this register to be publicly consultable, in compliance with the rights standards in force.

#### QUESTION 7

Est-ce que le registre a vocation à uniquement inclure les mandats de droit luxembourgeois qui concernent des personnes physiques ou morales luxembourgeoises et ceux reconnus par le droit luxembourgeois en vertu du droit européen (par exemple, la procuration numérique de l'UE dans la proposition de directive référencée dans le descriptif) ?

*Is the register intended to only include mandates under Luxembourg law that concern Luxembourg natural or legal persons and those recognized by Luxembourg law under European law (for example, the EU digital power of attorney in the proposed directive referenced in the description)?*

#### Réponse / Answer



FR :

Tout à fait.

EN :

Yes.

### QUESTION 8

Concernant les livrables, nous comprenons que l'ordre de fourniture des livrables peut être modifiée, afin que – par exemple – l'argumentaire sur la nécessité du registre (livrable 1) puisse être fourni après que l'étude de fond soit réalisée et qu'une solution ait pu être retenue avec le Ministère de la Digitalisation (livrable 3). Pourriez-vous confirmer notre compréhension ?

*Regarding the deliverables, we understand that the order of delivery of the deliverables can be modified, so that - for example - the argument on the necessity of the register (deliverable 1) can be provided after the in-depth study has been carried out and a solution has been selected with the Ministry of Digitalization (deliverable 3). Could you confirm our understanding?*

### Réponse / Answer

FR :

Oui, l'ordre des livrables peut être modifiée. Le but est d'obtenir le meilleur résultat possible en qualité.

EN :

Yes, the order of deliverables can be changed. The goal is to obtain the best possible quality result.

### QUESTION 9

Pourriez-vous confirmer que le champ de ce registre n'est pas limité aux mandats de commerçants et de sociétés commerciales, et pourrait comprendre également tout mandat de droit commun (au sens des articles 1984 et suivants du Code civil), ainsi que les personnes ayant un pouvoir de représentation de personnes sous tutelle ou curatelle ?

*Could you confirm that the scope of this register is not limited to mandates of merchants and commercial companies, and could also include any mandate under common law (in the sense of articles 1984 and following of the Civil Code), as well as persons having the power of representation for individuals under guardianship or curatorship?*

### Réponse / Answer



FR :

Tout à fait.

EN :

Yes.

#### QUESTION 10

Pourriez-vous confirmer que l'intention est pour ce registre d'être consultable publiquement (sous réserve de l'étude de faisabilité de cet accès au grand public) ?

*Could you confirm that the intention is for this register to be publicly accessible (subject to the feasibility study of this access to the general public)?*

#### Réponse / Answer

FR :

Tout à fait, dans le respect des normes de droits en vigueur.

EN :

Absolutely, in compliance with the rights standards in force.

#### QUESTION 11

Pouvons-nous partir du postulat que l'étude portera uniquement sur la tenue et l'accès dudit registre, excluant dès lors les questions d'ordre technique et opérationnel ? (y inclus par exemple l'utilisation de ressources cloud, le transfert des données au sein voire en dehors de l'Union européenne, les mesures de sécurité applicables, ...) ?

*Can we assume that the study will focus solely on the maintenance and access to said register, therefore excluding technical and operational questions? (including, for example, the use of cloud resources, data transfer within or outside the European Union, applicable security measures, ...)?*

#### Réponse / Answer

FR :

Il s'agit de répondre à la question de base : « comment mettre en place un registre powers and mandates d'un point de vue juridique et quelles sont les moyens à mettre en œuvre pour y arriver » et de répondre aux exigences du cahier des charges. Il s'agit, de manière générale, à déterminer



et à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de répondre à ces questions de la manière la plus complète possible.

Il s'agit, dans un premier temps, d'une étude juridique. Le volet « technique » viendra plus tard. Toutefois, si, de manière générale, certains aspects « technologiques », d'un point de vue juridique, devraient déjà être pris en compte à ce stade, c'est-à-dire, si une dépendance est détectée entre les deux volets, dans ce cas, il est recommandé de les envisager dès à présent. Ceci, afin d'avoir un scénario complet sur la mise en place d'un registre powers & mandates et de ne pas être limité, plus tard, dans les aspects techniques, du fait que cela n'a pas été envisagée au stade de cette étude-ci. À contrario, si cela ne s'avère pas nécessaire pour répondre à la problématique, nul besoin de s'y attarder.

EN :

This task involves solely answering the basic question: “how to set up a powers and mandates register from a legal point of view and what means should be implemented to achieve this” and responding to the requirements of the specifications. In general, it involves determining and implementing the necessary means to answer these questions as completely as possible.

This is, firstly, a legal study. The “technical” part will come later. However, if, in general, certain “technological” aspects, from a legal point of view, should already be taken into account at this stage, that means, if a dependency is detected between the two components, in this case, it is recommended to consider them now. This, in order to have a complete scenario on the establishment of a powers & mandates register and not to be limited, later, in the technical aspects, due to the fact that this was not considered at the stage of this study here. Conversely, if this is not necessary to respond to the problem, there is no need to dwell on it.